

Date rédaction	12/2019	Lieu	Ports du VAL DE SAIRE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	25/11/2019		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)					
Mme Christine Léonard	Titulaire				
M. Michel Godel	Suppléant			x	
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)					
M. Marc Leboulanger	Titulaire				x
M. Francis Cathelineau	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)					
M. Serge Martin	Titulaire				x
Mme Martine Coutanceau	Suppléant			x	
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)					
M. Michel Louiset	Titulaire				x
M. Claude Liot	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Letteissier	Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Stephane Lefevre	Titulaire				
M. Jean Nicolas Doucet	Titulaire				
	Poste vacant	Titulaire			
M. Michel Travers	Suppléant				
	Poste vacant	Titulaire			
	Poste vacant	Titulaire			
Représentants de l'activité plaisance					
Port du Becquet					
M. Alain Chartier	Titulaire			x	
M. Alexandre Hamel	Titulaire			x	
M. Gérard Goueslain	Suppléant			x	
M. Rodrigue Malo	Suppléant				
Port Lévi					
M. Richard Berger	Titulaire				x
M. André Travers	Suppléant				
Port Pignot					
M. Jack Letellier	Titulaire			x	
M. Jean-Claude Legat	Titulaire			x	
Port de Roubari					
M. Jacques Lavenan	Titulaire			x	
M. Claude Maunoury	Suppléant			x	
M. Michel Thommen	Suppléant				
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale				x
M. Jean Lepetit	Conseiller départemental				x
M. Gilles Lelong	Conseiller départemental			x	
Mme Madeleine Dubost	Conseillère départementale				x
Mme Bellot Delacour	Maire de Fermanville			x	
M. René Boivin	Vice-président association usagers port Lévi			x	
M. Philippe Folliot	Plaisancier port Pignot			x	
M. Olivier Lemaignan	Directeur de la mer et des ports			x	

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 25 novembre 2019 à la mairie déléguée de Fermanville sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire, puis ouvre la séance et invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2019

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

I – Rapport d'activité :

M. Leteissier présente la base de calcul concernant la redevance 2020. Il explique que cette redevance est révisée chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE 001763852 publié au 1^{er} septembre (indice des prix à la consommation - base 2015 - ensemble des ménages - France - ensemble hors tabac) suivant la formule ci-après :

$$R_n = R(n-1) \times \frac{I(n-1)}{I(n-2)}, \text{ dans lesquelles :}$$

- R_n est le montant de la redevance
- R la redevance n-1
- I (n-1) est l'indice INSEE 001763852 au 1^{er} septembre de l'année n-1
- I (n-2) est l'indice INSEE 001763852 au 1^{er} septembre de l'année n-2

Soit pour 2020 par mouillage individuel : 120 € x 103,25 = 120 € x 1,020 = **122,40 €**

Les gestionnaires doivent à ce titre s'acquitter d'une redevance calculée en fonction du nombre de mouillages.

Avec un minimum de perception fixé pour chaque port à :

Roubari : 31 redevances individuelles

Le Becquet : 62 redevances individuelles

Lévi : 59 redevances individuelles, et en fonction du nombre de postes professionnels occupés soit :

1 poste prof + 1 annexe le nombre est porté à 58

2 postes prof + 2 annexes le nombre est porté à 57

3 postes prof + 3 annexes le nombre est porté à 56

Pignot : 14 redevances individuelles

M. Leteissier poursuit en présentant les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel des cales ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- travaux de maçonnerie (joints cale) ;
- peinture rambarde ;

M. Chartier informe qu'un changement des manilles entre les chaînes mères et les chaînes filles a été effectué.

M. Hamel indique qu'il faut envisager un changement de la 2^{ème} partie de la main courante de la petite cale.

M. Chartier fait part d'incivilités sur le port et deux bateaux en milieu de port ont été détachés.

M. Morin revient sur la pose de caméras factices, qui peuvent être un bon moyen de prévention, cela a été vérifié sur d'autres ports, il demande si d'autres incivilités ont eu lieu sur les autres ports.

M. Lavenan indique qu'il y a eu un vol de moteur sur Roubari.

M. Morin confirme qu'il va falloir étudier un dispositif dissuasif.

M. Morin informe avoir reçu un courriel de M. Hamel concernant la pose d'une plaque afin de rappeler l'origine historique de l'abri des douaniers et de l'ancien abri de la SNSM.

M. Lelong revient sur le problème d'odeurs des algues et demande comment celui-ci a été traité.

M. Leteissier répond que ce phénomène a été traité naturellement sans intervention.

PORT LEVI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire

- nettoyage mensuel de la cale (grand coefficient) ;
- entretien du terre-plein ;
- travaux de jointoiment.

Il poursuit en présentant les travaux concernant la plaque de jonction.

M. Doucet informe que cela ne donne pas satisfaction.

M. Leteissier répond qu'une nouvelle intervention est prévue.

M. Boivin demande s'il est possible de diminuer la hauteur des poteaux de la zone d'hivernage suite à leur destruction, et fait part d'un problème de joints sur l'escalier du quai.

M. Leteissier va examiner ces problèmes.

PORT PIGNOT

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale (grand coefficient) ;
- travaux de jointoiment ;
- entretien des terre-pleins.

M. Letellier revient sur la problématique du navire appartenant à une professionnelle. Cette personne a réglé sa redevance au bout de 8 mois, et cela a créé un précédent. Il indique que le navire a dû être amarré par deux fois par des plaisanciers. L'activité professionnelle de cette personne est en sommeil.

M. Leteissier fait part que l'autorité portuaire lui a adressé un courrier signé par M. Morin, conformément à ce qui avait été convenu lors du dernier conseil portuaire.

M. Letellier informe n'avoir toujours pas reçu son assurance.

M. Leteissier indique qu'une relance concernant son assurance va lui être adressée.

M. Leteissier informe que la concession a été vendue, l'entreprise Saumon de France souhaite avoir une activité de culture d'algues, mais la DDTM a jugé que ce ne serait pas rentable. Il rappelle que l'autorité portuaire n'a pas de pouvoir sur ce type de problème, il propose à la mairie d'interpeller la DDTM.

M. Letellier précise que la chaîne mère côté Ouest a été changée.

M. Leteissier répond que cela pourrait être vu en février.

M. Letellier demande s'il peut être envisagé de l'aide pour casser « la tête de roche dans le port ».

M. Leteissier répond qu'il va le recontacter.

M. Leteissier informe de la démission de **M. Petitpierre** et de son remplacement par **M. Philippe Folliot**.

PORT DE ROUBARI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale (grand coefficient) ;
- entretien du terre-plein et des petits équipements ;
- intervention sur deux chaînes mères et corps mort.

M. Lavenan informe que le changement des deux chaînes mères et du corps mort n'a engendré aucun problème. Il demande le nettoyage de la cale.

M. Leteissier répond que ce sera effectué cette même semaine.

M. Lavenan fait part de la démission de **M. Thommen**, et propose **M. Laroque** afin de le remplacer.

ACTUALISATION DES REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE DES PORTS DU VAL DE SAIRE

M. Leteissier informe qu'une réunion de concertation afin de présenter l'actualisation des règlements particuliers de police des ports patrimoniaux du Val de Saire s'est tenue avec les associations des plaisanciers et demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant formulée, **M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire concernant l'actualisation des règlements particuliers de police.

Avis favorable à l'unanimité.

M. Letellier demande ce qu'il en est de la tarification des cales.

M. Morin répond que la question a été évoquée avec M. Lepigouchet, qu'il n'y a pas d'urgence, et sera vu en juin 2020 pour une mise en place en 2021.

M. Lelong demande quels outils seront mis en place pour l'application de la tarification.

M. Morin répond qu'il peut y avoir une application smartphone ou avec les associations. Il précise que le tarif des cales concernant les ports patrimoniaux sera différent des ports structurants.

M. Letellier fait remarquer le rôle pédagogique qui pourra être tenu par les associations.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants, et lève la séance.

Saint-Lô, le 24 mars 2020

**Validé par Monsieur Jean Morin
Président du conseil portuaire**